

Arrêté n° 24/0013

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction des Usages Numériques, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Monsieur Stéphane BERRIOT, Directeur des Usages Numériques.

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane BERRIOT, Directeur des Usages Numériques, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour la Direction des Usages Numériques comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

Monsieur Stéphane BERRIOT, Directeur des Usages Numériques, est autorisé à subdéléguer la signature déléguée des actes détaillés dans les tableaux du process achats visés ci-dessus, aux collaborateurs normément désignés.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de la Direction des Usages Numériques dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation ou à la Direction Générale.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des prestataires, partenaires et des tiers qui relèvent de la Direction des Usages Numériques.


Article 2 : La délégation de signature et l'autorisation de subdélégation de signature s'exercent sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 20 février 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTÉR



Le Directeur des Usages Numériques
Stéphane BERRIOT



DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement Direction inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 1 et réception) avec subdélégation		Assistante Pascale MICHEZ	
	Commandes Fonctionnement Direction entre 300€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 1 et réception) avec subdélégation + visa 2	Directeur Général Adjoint RT Barthélémy PERIN (visa 1 et 2)	Assistante Pascale MICHEZ	
	Commandes Fonctionnement Direction supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 1 et réception) avec subdélégation + visa 2 + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Directeur Général Adjoint RT Barthélémy PERIN (visa 1 et 2) + Directeur Général (visa 3)	Assistante Pascale MICHEZ	

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement Assistance Utilisateurs inférieures à 3 000€ HT	Responsable Assistance Utilisateurs Isabelle GOMMEZ (visa 1 et réception)			
	Commandes Fonctionnement Assistance Utilisateurs entre 3 000€ et 30.000€ HT	Responsable Assistance Utilisateurs Isabelle GOMMEZ (visa 1 et réception) + Directeur Usages Numériques Stéphane BERRIOT (visa 2)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2)		
	Commandes Fonctionnement Assistance Utilisateurs supérieures à 30 000€ HT	Responsable Assistance Utilisateurs Isabelle GOMMEZ (visa 1 et réception) + Directeur Usages Numériques Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2) Directeur Général (visa 3)		

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Système et Réseaux Vincent TRICOTEAUX (visa 2)	Directeur DUN (visa 2)	Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Système et Réseaux Vincent TRICOTEAUX (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Système et Réseaux Vincent TRICOTEAUX (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2)	Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLI DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLI SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2)	Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Etudes Xavier FAUVERGUE (visa 2)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2)	Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Etudes Xavier FAUVERGUE (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Etudes Xavier FAUVERGUE (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux

Arrêté n° 24/0014

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément du service assistance utilisateurs de la Direction des Usages Numériques, il y a lieu de prévoir une délégation de signature pour les commandes de fonctionnement au profit de Madame Isabelle GOMMEZ, Responsable Assistance Utilisateurs.

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle GOMMEZ, Responsable Assistance Utilisateurs, à effet de signer les Commandes de fonctionnement du service assistance utilisateurs selon le process achats de LMH, et pour la Direction des Usages Numériques comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

Article 2 : La délégation de signature et l'autorisation de subdélégation de signature s'exercent sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

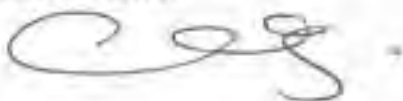
Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 20 février 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER

La Responsable Assistance utilisateurs
Isabelle GOMMEZ



Cette décision peut être l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux près le juge compétent en application des articles R. 421-1 et 6 du Code de Justice Administrative. Un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux qui échoit qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la réponse qui lui a été adressée. Au terme d'un délai de deux mois, le silence de l'autorité signataire de la décision vaut rejet amplifié du recours.

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement Direction inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 1 et réception) avec subdélégation		Assistante Pascale MICHEZ	
	Commandes Fonctionnement Direction entre 300€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 1 et réception) avec subdélégation + visa 2	Directeur Général Adjoint RT Barthélémy PERIN (visa 1 et 2)	Assistante Pascale MICHEZ	
	Commandes Fonctionnement Direction supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 1 et réception) avec subdélégation + visa 2 + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Directeur Général Adjoint RT Barthélémy PERIN (visa 1 et 2) + Directeur Général (visa 3)	Assistante Pascale MICHEZ	

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement Assistance Utilisateurs inférieures à 3 000€ HT	Responsable Assistance Utilisateurs Isabelle GOMMEZ (visa 1 et réception)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2)		
	Commandes Fonctionnement Assistance Utilisateurs entre 3 000€ et 30.000€ HT	Responsable Assistance Utilisateurs Isabelle GOMMEZ (visa 1 et réception) + Directeur Usages Numériques Stéphane BERRIOT (visa 2)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2) DGART Barthélémy PERIN (visa 2) Directeur Général (visa 3)		
	Commandes Fonctionnement Assistance Utilisateurs supérieures à 30 000€ HT	Responsable Assistance Utilisateurs Isabelle GOMMEZ (visa 1 et réception) + Directeur Usages Numériques Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)			

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLI DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLI SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Système et Réseaux Vincent TRICOTEAUX (visa 2)	Directeur DUN (visa 2)	Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Système et Réseaux Vincent TRICOTEAUX (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Système et Réseaux Vincent TRICOTEAUX (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2)	Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2)	Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2)	Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Etudes Xavier FAUVERGUE (visa 2)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Etudes Xavier FAUVERGUE (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Etudes Xavier FAUVERGUE (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux

Arrêté n° 24/0015

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément du service systèmes et réseaux de la Direction des Usages Numériques, il y a lieu de prévoir une délégation de signature pour les commandes d'investissement et de fonctionnement au profit de Monsieur Vincent TRICOTEAUX, Responsable Systèmes et Réseaux.

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent TRICOTEAUX, Responsable Systèmes et Réseaux, à effet de signer les Commandes d'investissement et de fonctionnement du service systèmes et réseaux selon le process achats de LMH, et pour la Direction des Usages Numériques comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

Article 2 : La délégation de signature et l'autorisation de subdélégation de signature s'exercent sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.


Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 20 février 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER

Le Responsable Systèmes et Réseaux
Vincent TRICOTEAUX



Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de sa notification d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux près le juge compétent en application des articles R. 421-1 et s. du Code de l'architecture. Un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux aux cas où cet acte doit alors être notifié dans les deux mois suivant la notification de la réponse qui lui a été présentée. Au terme d'un délai de deux mois, le silence de l'autorité signataire de la décision vaut rejet implicite du recours gracieux.

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement Direction inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 1 et réception) avec subdélégation		Assistante Pascale MICHEZ	
	Commandes Fonctionnement Direction entre 300€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 1 et réception) avec subdélégation + visa 2	Directeur Général Adjoint RT Barthélémy PERIN (visa 1 et 2)	Assistante Pascale MICHEZ	
	Commandes Fonctionnement Direction supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 1 et réception) avec subdélégation + visa 2 + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Directeur Général Adjoint RT Barthélémy PERIN (visa 1 et 2) + Directeur Général (visa 3)	Assistante Pascale MICHEZ	

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement Assistance Utilisateurs inférieures à 3 000€ HT	Responsable Assistance Utilisateurs Isabelle GOMMEZ (visa 1 et réception)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2)		
	Commandes Fonctionnement Assistance Utilisateurs entre 3 000€ et 30.000€ HT	Responsable Assistance Utilisateurs Isabelle GOMMEZ (visa 1 et réception) + Directeur Usages Numériques Stéphane BERRIOT (visa 2)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2) DGART Barthélémy PERIN (visa 2) Directeur Général (visa 3)		
	Commandes Fonctionnement Assistance Utilisateurs supérieures à 30 000€ HT	Responsable Assistance Utilisateurs Isabelle GOMMEZ (visa 1 et réception) + Directeur Usages Numériques Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)			

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Système et Réseaux Vincent TRICOTEAUX (visa 2)	Directeur DUN (visa 2)	Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Système et Réseaux Vincent TRICOTEAUX (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Système et Réseaux Vincent TRICOTEAUX (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2)	Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLI DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLI SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2)	Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLI DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLI SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Etudes Xavier FAUVERGUE (visa 2)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2)	Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Etudes Xavier FAUVERGUE (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Etudes Xavier FAUVERGUE (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux

Arrêté n° 24/0016

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément du service études de la Direction des Usages Numériques, il y a lieu de prévoir une délégation de signature pour les commandes d'investissement et de fonctionnement au profit de Monsieur Xavier FAUVERGUE, Responsable Etudes.

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier FAUVERGUE, Responsable Etudes, à effet de signer les Commandes d'investissement et de fonctionnement du service études selon le process achats de LMH, et pour la Direction des Usages Numériques comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.


Article 2 : La délégation de signature et l'autorisation de subdélégation de signature s'exercent sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 20 février 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER



Le Responsable Etudes
Xavier FAUVERGUE



Cette décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux près le juge compétent en application des articles R. 421-1 et s. du Code de Justice administrative. Un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux sus-mentionné qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la réponse qui lui a été réservée. Au sens d'un délai de deux mois, le silence de l'autorité transmise de la décision vaut rejet expresse de recours gracieux.

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement Direction inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 1 et réception) avec subdélégation		Assistante Pascale MICHEZ	
	Commandes Fonctionnement Direction entre 300€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 1 et réception) avec subdélégation + visa 2	Directeur Général Adjoint RT Barthélémy PERIN (visa 1 et 2)	Assistante Pascale MICHEZ	
	Commandes Fonctionnement Direction supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 1 et réception) avec subdélégation + visa 2 + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Directeur Général Adjoint RT Barthélémy PERIN (visa 1 et 2) + Directeur Général (visa 3)	Assistante Pascale MICHEZ	

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement Assistance Utilisateurs inférieures à 3 000€ HT	Responsable Assistance Utilisateurs Isabelle GOMMEZ (visa 1 et réception)			
	Commandes Fonctionnement Assistance Utilisateurs entre 3 000€ et 30 000€ HT	Responsable Assistance Utilisateurs Isabelle GOMMEZ (visa 1 et réception) + Directeur Usages Numériques Stéphane BERRIOT (visa 2)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2)		
	Commandes Fonctionnement Assistance Utilisateurs supérieures à 30 000€ HT	Responsable Assistance Utilisateurs Isabelle GOMMEZ (visa 1 et réception) + Directeur Usages Numériques Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2) Directeur Général (visa 3)		

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Système et Réseaux Vincent TRICOTEAUX (visa 2)	Directeur DUN (visa 2)	Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Système et Réseaux Vincent TRICOTEAUX (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Système et Réseaux Vincent TRICOTEAUX (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLI DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLI SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)	DGART Barthélemy PERIN (visa 2)	Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélemy PERIN (visa 3)	Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélemy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélemy PERIN (visa 4)		Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2)	Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Etudes Xavier FAUVERGUE (visa 2)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2)	Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Etudes Xavier FAUVERGUE (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Etudes Xavier FAUVERGUE (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux

Arrêté n° 24/0019

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément du service des Moyens Généraux, de la Direction métiers, compétences et moyens généraux de la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation, il y a lieu de prévoir une délégation de signature pour les commandes au profit de Monsieur Franck JOMBART, responsable des Moyens Généraux.

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Franck JOMBART, responsable des Moyens Généraux, à effet de signer les Commandes du service des Moyens Généraux selon le process achats de LMH, et pour la Direction métiers, compétences et moyens généraux comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

Article 2 : La délégation de signature et l'autorisation de subdélégation de signature s'exercent sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.


Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.



Le Responsable des Moyens Généraux
Franck JOMBART

Tourcoing, le 20 février 2024



Le Directeur Général
Maxime BITTER

Cette décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux près le juge compétent en application des articles R. 421-1 et s. du Code de Justice administrative. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la réponse qui lui a été réservée. Au terme d'un délai de deux mois, le silence de l'autorité signataire de la décision vaut rejet implicite du recours gracieux.

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DEVELOPPEMENT MOYENS GENERAUX ARCHIVES	Commandes Fonctionnement Projets Formations Recrutements inférieures à 300€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception)		Gestionnaire Projets RH Hélène WEYENBERG - Gestionnaire Recrutement et Formation Mélanie CHOTEAU - Assistante RH Sandrine BINAULD	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Projets Formations Recrutements entre 300€ et 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + (visa 2)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2)	Gestionnaire Projets RH Hélène WEYENBERG - Gestionnaire Recrutement et Formation Mélanie CHOTEAU - Assistante RH Sandrine BINAULD	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Projets Formations Recrutements supérieures à 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2) + Directeur général (visa 3)	Gestionnaire Projets RH Hélène WEYENBERG - Gestionnaire Recrutement et Formation Mélanie CHOTEAU - Assistante RH Sandrine BINAULD	Se remplacent entre elles

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLI DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLI SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DEVELOPPEMENT MOYENS GENERAUX ARCHIVES	Commandes. Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Logistique et Intendance Inférieures à 300€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception)		Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Logistique et Intendance entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Logistique et Intendance Anne-Françoise ABRAHAM (visa 2)	Responsable des Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Logistique et Intendance entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Logistique et Intendance Anne-Françoise ABRAHAM (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)	Responsable des Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Logistique et Intendance supérieures à 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Logistique et Intendance Anne-Françoise ABRAHAM (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)+ DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Responsable des Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur général (visa 4)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REMPLE DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REMPLE SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DEVELOPPEMENT MOYENS GENERAUX ARCHIVES	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Exploitation et Maintenance inférieures à 300€ HT	Responsable Exploitation Maintenance Mélodie PLAGLIAI (visa 1 et réception)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST (visa 1 et réception)		
	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Exploitation et Maintenance entre 300€ et 3 000€ HT	Responsable Exploitation Maintenance Mélodie PLAGLIAI (visa 1 et réception) + Responsable Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST (visa 1 et réception)+ Directrice DPMA Catherine CUMPS (visa 2)		
	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Exploitation et Maintenance entre 3 000€ et 30 000€ HT	Responsable Exploitation Maintenance Mélodie PLAGLIAI (visa 1 et réception) + Responsable Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST (visa 1 et réception) + Directrice DPMA Catherine CUMPS (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)		
	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Exploitation et Maintenance supérieures à 30 000€ HT	Responsable Exploitation Maintenance Mélodie PLAGLIAI (visa 1 et réception) + Responsable Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)+ DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST (visa 1 et réception) + Directrice DPMA Catherine CUMPS (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur général (visa 4)		

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DEVELOPPEMENT MOYENS GENERAUX ARCHIVES	Commandes Fonctionnement Archives inférieures à 300€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception)		Gestionnaires Archives Charlotte LEJEUNE - Anne Charlotte LATETTE	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Archives entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Archives Stéphane LEMAGUER (visa 2)	Directrice Catherine CUMPS (visa 2)	Gestionnaires Archives Charlotte LEJEUNE - Anne Charlotte LATETTE	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Archives entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Archives Stéphane LEMAGUER (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)	Directrice Catherine CUMPS (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Gestionnaires Archives Charlotte LEJEUNE - Anne Charlotte LATETTE	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Archives supérieures à 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Archives Stéphane LEMAGUER (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)+ DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice Catherine CUMPS (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur général (visa 4)	Gestionnaires Archives Charlotte LEJEUNE - Anne Charlotte LATETTE	Se remplacent entre elles

Arrêté n° 24/0021

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Nassima IBAZ, Directrice Achats publics, Maintenance et Assurances.

Annule et remplace l'arrêté 23/0046

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Nassima IBAZ, Directrice Achats publics, Maintenance et Assurances, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

Madame Nassima IBAZ, Directrice Achats publics, Maintenance et Assurances, est autorisée à subdéléguer la signature déléguée des actes détaillés dans les tableaux du process achats visés ci-dessus, aux collaborateurs nommément désignés,

⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs de la Direction : visa conjoint avec la DGA RT.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de l'office dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires, fournisseurs et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des opérateurs, et des prestataires, des tiers, des locataires qui relèvent de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.

⇒ Signature de tout courrier, document, acte et contrat afférant à la mise en place, la mise en œuvre des Services Achats et du Service Contrôle Qualité, de la Commande Publique, des Assurances et de la Maintenance.

⇒ Signature de tout courrier, document et acte relatif à la publication des marchés, signature des courriers de rejets et de notification des offres, des courriers de sous-traitance, signature de toute correspondance et document relevant des procédures de passation et d'exécution d'un contrat de droit public et de tout courrier juridique.

⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la souscription, règlement et traitement des polices d'assurances, à la gestion de sinistre (déclaration de sinistre, accord de prolongation de délai en dommage ouvrage, lettre d'acceptation des dommages, procès-verbal d'expertise, tous les actes nécessaires à l'engagement, la poursuite ou à l'abandon de recours, encaissement des indemnités, interruption de prescription), à la mise en œuvre ou à la gestion de procédures précontentieuses ou contentieuses ainsi qu'à leur bonne fin.

⇒ Taxes et participation liées à l'application des règles d'urbanisme et intervention des services concessionnaires de services publics et autres fournisseurs de fluides en situation de monopole, qui relèvent de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.

⇒ Signature de tous les documents afférant à l'exécution, la réception ou la liquidation des contrats publics qui relèvent de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.

⇒ Signature de tous les documents afférant à la mise en œuvre des autorisations administratives de travaux qui relèvent de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.

⇒ Signature de toute autorisation d'urbanisme du ressort de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.

⇒ Signature de tout courrier, document et acte relatifs au fonctionnement de la Maintenance.

Article 2 : Cette délégation de signature et l'autorisation de subdélégation s'exercent sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nassima IBAZ la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté, sera exercée par Madame Aelyse VANDAMBOSSE pour les affaires liées aux achats et à la maintenance, en sa qualité de Responsable Achats. A Madame Ophélie LENOIR pour les affaires liées aux marchés publics et Madame Anne-Sophie CANU pour les affaires liées aux sinistres et assurances.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 20 février 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER

La Directrice Achats publics, Maintenance et Assurances
Nassima IBAZ

La Responsable Achats
Aelyse VANDAMBOSSE

La Responsable Sinistres et Assurances
Anne-Sophie CANU

La Responsable Marchés Publics
Ophélie LENOIR

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION ACHATS COMMANDE PUBLIQUE ASSURANCES ET MAINTENANCE	Commandes Exploitation Assurances inférieures à 300€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception)		Gestionnaire DO Jean-Louis LAMBIN	Gestionnaires sinistres multirisques et DO Elisa SAPIN - Nadia CARIO - Soraya El Kinani
	Commandes Exploitation Assurances entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception) Responsable Sinistres et Assurances Anne-Sophie CANU (visa 2)	Directrice Nassima IBAZ (visa 2)	Gestionnaire DO Jean-Louis LAMBIN	Gestionnaires sinistres multirisques et DO Elisa SAPIN - Nadia CARIO - Soraya El Kinani
	Commandes Exploitation Assurances entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception) Responsable Sinistres et Assurances Anne-Sophie CANU (visa 2) + Directrice Nassima IBAZ (visa 3)	Directrice Nassima IBAZ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Gestionnaire DO Jean-Louis LAMBIN	Gestionnaires sinistres multirisques et DO Elisa SAPIN - Nadia CARIO - Soraya El Kinani
	Commandes Exploitation Assurances supérieures à 30 000€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception) Responsable Sinistres et Assurances Anne-Sophie CANU (visa 2) + Directrice Nassima IBAZ (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice Nassima IBAZ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Gestionnaire DO Jean-Louis LAMBIN	Gestionnaires sinistres multirisques et DO Elisa SAPIN - Nadia CARIO - Soraya El Kinani

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION ACHATS COMMANDE PUBLIQUE ASSURANCES ET MAINTENANCE	Commandes Exploitation/Investissement t Maintenance inférieures à 300€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception)		Gestionnaires Techniques Badr BOUIDA - Cyril VERDONCKT - Matthieu DEJARDIN - Omar BOUCHENE	Se remplacent entre eux + Assistante contrats Samia ABOU
	Commandes Exploitation/Investissement t Maintenance entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Service Maintenance Nassima IBAZ (visa 2)	Directrice Nassima IBAZ (visa 2)	Gestionnaires Techniques Badr BOUIDA - Cyril VERDONCKT - Matthieu DEJARDIN - Omar BOUCHENE	Se remplacent entre eux + Assistante contrats Samia ABOU
	Commandes Exploitation/Investissement t Maintenance entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Service Maintenance Nassima IBAZ (visa 2) + Directrice Nassima IBAZ (visa 3)	Directrice Nassima IBAZ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Gestionnaires Techniques Badr BOUIDA - Cyril VERDONCKT - Matthieu DEJARDIN - Omar BOUCHENE	Se remplacent entre eux + Assistante contrats Samia ABOU
	Commandes Exploitation/Investissement t Maintenance supérieures à 30 000€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Service Maintenance Nassima IBAZ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice Nassima IBAZ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Gestionnaires Techniques Badr BOUIDA - Cyril VERDONCKT - Matthieu DEJARDIN - Omar BOUCHENE	Se remplacent entre eux + Assistante contrats Samia ABOU

Arrêté n° 24/0022

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration,

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément du service Sinistres et Assurances, de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances, il y a lieu de prévoir une délégation de signature pour les commandes d'exploitation au profit de Madame Anne-Sophie CANU, responsable Sinistres et Assurances.

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Sophie CANU, responsable Sinistres et Assurances, à effet de signer les Commandes d'exploitation du service Sinistres et Assurances selon le process achats de LMH, et pour la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

Article 2 : La délégation de signature et l'autorisation de subdélégation de signature s'exercent sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 20 février 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER

La Responsable Sinistres et Assurances
Anne -Sophie CANU



Cette décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la notification d'un recours gracieux ou d'un recours administratif près le jour considéré en application des articles R. 421-1 et 4 du Code de Justice Administrative. Un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux qui pourra être introduit dans les deux mois suivant la notification de la réponse qui lui a été réservée. Au terme d'un délai de deux mois, le silence de l'autorité signataire de la décision vaut rejet de la demande présentée.

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION ACHATS COMMANDE PUBLIQUE ASSURANCES ET MAINTENANCE	Commandes Exploitation Assurances inférieures à 300€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception)		Gestionnaire DO Jean-Louis LAMBIN	Gestionnaires sinistres multirisques et DO Elisa SAPIN - Nadia CARIO - Soraya El Kinani
	Commandes Exploitation Assurances entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception) Responsable Sinistres et Assurances Anne-Sophie CANU (visa 2)	Directrice Nassima IBAZ (visa 2)	Gestionnaire DO Jean-Louis LAMBIN	Gestionnaires sinistres multirisques et DO Elisa SAPIN - Nadia CARIO - Soraya El Kinani
	Commandes Exploitation Assurances entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception) Responsable Sinistres et Assurances Anne-Sophie CANU (visa 2) + Directrice Nassima IBAZ (visa 3)	Directrice Nassima IBAZ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Gestionnaire DO Jean-Louis LAMBIN	Gestionnaires sinistres multirisques et DO Elisa SAPIN - Nadia CARIO - Soraya El Kinani
	Commandes Exploitation Assurances supérieures à 30 000€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception) Responsable Sinistres et Assurances Anne-Sophie CANU (visa 2) + Directrice Nassima IBAZ (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice Nassima IBAZ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Gestionnaire DO Jean-Louis LAMBIN	Gestionnaires sinistres multirisques et DO Elisa SAPIN - Nadia CARIO - Soraya El Kinani

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION ACHATS COMMANDE PUBLIQUE ASSURANCES ET MAINTENANCE	Commandes Exploitation/Investissement t Maintenance inférieures à 300€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception)		Gestionnaires Techniques Badr BOUIDA - Cyril VERDONCKT - Matthieu DEJARDIN - Omar BOUCHENE	Se remplace entre eux + Assistante contrats Samia ABOU
	Commandes Exploitation/Investissement t Maintenance entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Service Maintenance Nassima IBAZ (visa 2)	Directrice Nassima IBAZ (visa 2)	Gestionnaires Techniques Badr BOUIDA - Cyril VERDONCKT - Matthieu DEJARDIN - Omar BOUCHENE	Se remplace entre eux + Assistante contrats Samia ABOU
	Commandes Exploitation/Investissement t Maintenance entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Service Maintenance Nassima IBAZ (visa 2) + Directrice Nassima IBAZ (visa 3)	Directrice Nassima IBAZ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Gestionnaires Techniques Badr BOUIDA - Cyril VERDONCKT - Matthieu DEJARDIN - Omar BOUCHENE	Se remplace entre eux + Assistante contrats Samia ABOU
	Commandes Exploitation/Investissement t Maintenance supérieures à 30 000€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Service Maintenance Nassima IBAZ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice Nassima IBAZ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Gestionnaires Techniques Badr BOUIDA - Cyril VERDONCKT - Matthieu DEJARDIN - Omar BOUCHENE	Se remplace entre eux + Assistante contrats Samia ABOU

Arrêté n° 24/0025

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office »;

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction de la Performance et de la Gestion Financière, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Monsieur Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière.

Annule et remplace l'arrêté 23/0006

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles HAUDESTAINE, Directeur de la Performance et de la Gestion Financière, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

- ⇒ Factures hors engagement (cotisations, impôts, subventions, etc.) : visa autonome pour le règlement et la mise en paiement.
- ⇒ Remboursement des annuités d'emprunts : visa autonome pour le règlement et la mise en paiement.
- ⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs de la Direction : visa conjoint avec la DGA RT.
- ⇒ Signature de tous les documents spécifiques à l'activité comptable, administrative ou financière ; endos pour la remise à l'encaissement des chèques, ordres de placement.
- ⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de la Direction dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des tiers, des institutionnels, des locataires ou demandeurs de logement, des partenaires et des prestataires qui relèvent du ressort de la Direction.

⇒ Signature de tous les actes et correspondances relatifs au quittancement, à la facturation des charges et régularisations de charges, et tout acte s'y rapportant.

⇒ Mises en paiement effectuées auprès de la Caisse d'Épargne Nord France Europe par virement ou par chèque, validation des prélèvements pour les comptes loyers des locataires, co-signature pour les mises en paiement supérieures à 10 000 € avec un autre Directeur habilité et ce dans l'ordre des Directeurs présents visés par la délibération 23/A014 du 24 mars 2023 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, instituant l'organisation de la délégation des pouvoirs du Directeur Général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles HAUDESTAINE, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée, à l'exception des mises en paiement, par Monsieur Edouard FRANCHOMME, en sa qualité de Responsable Comptable.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 11 mars 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTIER

Directeur de la Performance et de la Gestion Financière
Gilles HAUDESTAINE

Responsable Comptable
Edouard FRANCHOMME

Arrêté n° 24/0006

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 – art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction des Politiques Sociales, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales.

Annule et remplace l'arrêté 23/0020

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Christelle MARGEE, Directrice des Politiques Sociales, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

- ⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs de la Direction des Politiques Sociales : visa conjoint avec la Direction Générale Adjointe Proximité.
- ⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de la Direction des Politiques Sociales dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Proximité ou à la Direction Générale.
- ⇒ Signature des baux de colocation dans le cadre de la convention KAP'S.
- ⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires ou demandeurs de logement, des prestataires qui relèvent du ressort de la Direction des Politiques Sociales.
- ⇒ Signature de tout document relatif aux appels à projets locaux et nationaux, après visa de la Directrice Générale Adjointe Proximité.
- ⇒ Signature des conventions de partenariat, d'accès au logement, d'aides à la quittance et de subventions, après visa de la Directrice Générale Adjointe Proximité.

⇒ Signature des baux associatifs, baux glissants, baux de logement, baux accompagnés, de leurs avenants et de tout acte afférant à leur reconduction, gestion, modification, résiliation ou expiration, après visa de la Directrice Générale Adjointe Proximité.

⇒ Signature des conventions de gestion d'équipements spécifiques (Foyers, Résidences sociales, Résidences universitaires etc...) et de tout acte afférant à leur reconduction, gestion, modification, résiliation ou expiration, après visa de la Directrice Générale Adjointe Proximité.

⇒ Signature des conventions de réservation et d'occupation du patrimoine social telles que définies au 2^e alinéa de l'article L.441-1 et à l'article R.441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, après visa de la Directrice Générale Adjointe Proximité.

⇒ Dépôt de plainte au nom de LMHI, avec constitution de partie civile le cas échéant, auprès des autorités compétentes pour les actes de vandalisme ou autres commis à l'encontre du patrimoine sur lequel intervient la Direction des Politiques Sociales ainsi que pour les agressions réalisées sur le personnel pour lequel elle exerce une autorité hiérarchique.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application,

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.



La Directrice des Politiques Sociales
Christelle MARGEE

Toutoing, le 12 février 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER



Arrêté n° 24/0007

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction Juridique, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Séverine CUNY, Directrice Juridique,

Annule et remplace l'arrêté 23/0007

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Séverine CUNY, Directrice Juridique, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour la Direction Juridique comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

Madame Séverine CUNY, Directrice Juridique, est autorisée à subdéléguer la signature déléguée des actes détaillés dans les tableaux du process achats visés ci-dessus, aux collaborateurs nommément désignés.

⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs de la Direction : visa conjoint avec la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de la Direction Juridique dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation ou à la Direction Générale.

⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre des procédures qui relèvent de la Direction Juridique.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des tiers, des locataires ou demandeurs de logement, des partenaires et des prestataires qui relèvent du ressort de la Direction, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés à d'autres Directions.

⇒ Signature des baux relevant de la Direction Juridique.

⇒ Signature des mises en demeure, des déclarations de créance, de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre des procédures de recouvrement des impayés locatifs, commerciaux et institutionnels, des clauses résolutoires des baux d'habitation, commerciaux et institutionnels, et de l'exécution des décisions d'expulsion s'y rapportant, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Séverine CUNY, pour cette activité, signature par Madame Marion-Gaëlle BALOIS en sa qualité de Manager Contentieux de la Direction Juridique, et Madame France FOURMEAU en sa qualité de Manager Contentieux de la Direction Juridique.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Séverine CUNY, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée, par ordre de priorité suivant et selon leurs disponibilités, par :

- Madame Claire TRICOT en sa qualité de Responsable du Service Contentieux,
- Madame Sylvie VASSEUR en sa qualité de Responsable des Affaires Juridiques,

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M, le Préfet de la région Hauts-de-France. Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 12 février 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER

La Directrice Juridique
Séverine CUNY

La responsable contentieux immobilier
Claire TRICOT

La responsable des affaires juridiques
Sylvie VASSEUR

Le manager contentieux
Marion-Gaëlle BALOIS

Le manager contentieux
France FOURMEAU

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION JURIDIQUE	Commandes Fonctionnement Contentieux Immobilier Inférieures à 300€ HT	Directeur DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception)		Juristes immobilier Stéphanie HEQUET - Khalil LEVEQUE - Caroline WILMOT Juriste Contentieux Emmanuelle COQUEREL	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Contentieux Immobilier entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Contentieux Immobilier Claire TRICOT (visa 2)	Directrice DJ (visa 2)	Juristes immobilier Stéphanie HEQUET - Khalil LEVEQUE - Caroline WILMOT Juriste Contentieux Emmanuelle COQUEREL	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Contentieux Immobilier entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Contentieux Immobilier Claire TRICOT (visa 2) + Directrice DJ (visa 3)	Directrice DJ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Juristes immobilier Stéphanie HEQUET - Khalil LEVEQUE - Caroline WILMOT Juriste Contentieux Emmanuelle COQUEREL	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Contentieux Immobilier supérieures à 30 000€ HT	Directeur DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Contentieux Immobilier Claire TRICOT (visa 2) + Directrice DJ (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice DJ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Juristes immobilier Stéphanie HEQUET - Khalil LEVEQUE - Caroline WILMOT Juriste Contentieux Emmanuelle COQUEREL	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION JURIDIQUE	Commandes Exploitation DJ Recouvrement inférieures à 300€ HT	Directrice DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception)		Assistantes Recouvrement Christine DEBOUVRIES - Sonia ZAKNOUNE	Se remplacent entre elles
	Commandes Exploitation DJ Recouvrement entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Pilotage et Analyse du Contentieux Christopher EVRARD (visa 2)	Directrice Juridique Séverine CUNY (visa 2)	Assistantes Recouvrement Christine DEBOUVRIES - Sonia ZAKNOUNE	Se remplacent entre elles
	Commandes Exploitation DJ Recouvrement entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Pilotage et Analyse du Contentieux Christopher EVRARD (visa 2) + Directrice DJ (visa 3)	Directrice DJ Séverine CUNY (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Assistantes Recouvrement Christine DEBOUVRIES - Sonia ZAKNOUNE	Se remplacent entre elles
	Commandes Exploitation DJ Recouvrement supérieures à 30 000€ HT	Directrice DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Pilotage et Analyse du Contentieux Christopher EVRARD (visa 2) + Directrice DJ (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice DJ Séverine CUNY (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Assistantes Recouvrement Christine DEBOUVRIES - Sonia ZAKNOUNE	Se remplacent entre elles

Arrêté n° 24/0008

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction Juridique, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Claire TRICOT, Responsable Contentieux Immobilier de la Direction Juridique.

Annule et Remplace l'arrêté 23/0008

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Claire TRICOT, Responsable Contentieux Immobilier de la Direction Juridique, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour la Direction Juridique comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

Madame Claire TRICOT, Responsable Contentieux Immobilier de la Direction Juridique, est autorisée à subdéléguer la signature déléguée des actes détaillés dans les tableaux du process achats visés ci-dessus, aux collaborateurs nommément désignés.

⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre des procédures qui relèvent du Contentieux Immobilier de la Direction Juridique.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel du Contentieux Immobilier de la Direction Juridique dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Ressources et Transformation ou à la Direction Générale.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des tiers, des locataires ou demandeurs de logement, des partenaires et des prestataires qui relèvent du Contentieux Immobilier de la Direction Juridique, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés à d'autres Directions.

⇒ Signature des baux relevant du Contentieux Immobilier de la Direction Juridique

Article 2 : Cette délégation de signature et l'autorisation de subdélégation s'exercent sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 12 février 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTIER

La Responsable Contentieux Immobilier de la Direction Juridique
Claire TRICOT



DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION JURIDIQUE	Commandes Fonctionnement Contentieux Immobilier inférieures à 300€ HT	Directeur DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception)		Juristes immobilier Stéphanie HEQUET - Khalil LEVEQUE - Caroline WILMOT Juriste Contentieux Emmanuelle COQUEREL	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Contentieux Immobilier entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Contentieux Immobilier Claire TRICOT (visa 2)	Directrice DJ (visa 2)	Juristes immobilier Stéphanie HEQUET - Khalil LEVEQUE - Caroline WILMOT Juriste Contentieux Emmanuelle COQUEREL	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Contentieux Immobilier entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Contentieux Immobilier Claire TRICOT (visa 2) + Directrice DJ (visa 3)	Directrice DJ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Juristes immobilier Stéphanie HEQUET - Khalil LEVEQUE - Caroline WILMOT Juriste Contentieux Emmanuelle COQUEREL	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Contentieux Immobilier supérieures à 30 000€ HT	Directeur DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Contentieux Immobilier Claire TRICOT (visa 2) + Directrice DJ (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice DJ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Juristes immobilier Stéphanie HEQUET - Khalil LEVEQUE - Caroline WILMOT Juriste Contentieux Emmanuelle COQUEREL	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION JURIDIQUE	Commandes Exploitation DJ Recouvrement inférieures à 300€ HT	Directrice DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception)		Assistants Recouvrement Christine DEBOUVRIES - Sonia ZAKNOUNE	Se remplacent entre elles
	Commandes Exploitation DJ Recouvrement entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Pilotage et Analyse du Contentieux Christopher EVRARD (visa 2)	Directrice Juridique Séverine CUNY (visa 2)	Assistants Recouvrement Christine DEBOUVRIES - Sonia ZAKNOUNE	Se remplacent entre elles
	Commandes Exploitation DJ Recouvrement entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Pilotage et Analyse du Contentieux Christopher EVRARD (visa 2) + Directrice DJ (visa 3)	Directrice DJ Séverine CUNY (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Assistants Recouvrement Christine DEBOUVRIES - Sonia ZAKNOUNE	Se remplacent entre elles
	Commandes Exploitation DJ Recouvrement supérieures à 30 000€ HT	Directrice DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Pilotage et Analyse du Contentieux Christopher EVRARD (visa 2) + Directrice DJ (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice DJ Séverine CUNY (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Assistants Recouvrement Christine DEBOUVRIES - Sonia ZAKNOUNE	Se remplacent entre elles

Arrêté n° 24/0010

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation :

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction Juridique, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Monsieur Christopher EVRARD, responsable pilotage et analyse recouvrement de la Direction Juridique.

Annule et remplace l'arrêté 23/0010

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Christopher EVRARD, responsable pilotage et analyse recouvrement de la Direction Juridique, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour la Direction Juridique comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

Monsieur Christopher EVRARD, responsable pilotage et analyse recouvrement de la Direction Juridique, est autorisé à subdéléguer la signature déléguée des actes détaillés dans les tableaux du process achats visés ci-dessus, aux collaborateurs nommément désignés.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des tiers, des locataires, des partenaires et des prestataires qui relèvent du ressort du service recouvrement de la Direction Juridique, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés à d'autres Directions.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 12 février 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER

Le responsable pilotage et analyse recouvrement
de la Direction Juridique
Christopher EVRARD



DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION JURIDIQUE	Commandes Fonctionnement Contentieux Immobilier inférieures à 300€ HT	Directeur DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception)		Juristes immobilier Stéphanie HEQUET - Khalil LEVEQUE - Caroline WILMOT Juriste Contentieux Emmanuelle COQUEREL	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Contentieux Immobilier entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Contentieux Immobilier Claire TRICOT (visa 2)	Directrice DJ (visa 2)	Juristes immobilier Stéphanie HEQUET - Khalil LEVEQUE - Caroline WILMOT Juriste Contentieux Emmanuelle COQUEREL	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Contentieux Immobilier entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Contentieux Immobilier Claire TRICOT (visa 2) + Directrice DJ (visa 3)	Directrice DJ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Juristes immobilier Stéphanie HEQUET - Khalil LEVEQUE - Caroline WILMOT Juriste Contentieux Emmanuelle COQUEREL	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Contentieux Immobilier supérieures à 30 000€ HT	Directeur DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Contentieux Immobilier Claire TRICOT (visa 2) + Directrice DJ (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice DJ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Juristes immobilier Stéphanie HEQUET - Khalil LEVEQUE - Caroline WILMOT Juriste Contentieux Emmanuelle COQUEREL	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION JURIDIQUE	Commandes Exploitation DJ Recouvrement inférieures à 300€ HT	Directrice DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception)		Assistants Recouvrement Christine DEBOUVRIES - Sonia ZAKNOUNE	Se remplacent entre elles
	Commandes Exploitation DJ Recouvrement entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Pilotage et Analyse du Contentieux Christopher EVRARD (visa 2)	Directrice Juridique Séverine CUNY (visa 2)	Assistants Recouvrement Christine DEBOUVRIES - Sonia ZAKNOUNE	Se remplacent entre elles
	Commandes Exploitation DJ Recouvrement entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Pilotage et Analyse du Contentieux Christopher EVRARD (visa 2) + Directrice DJ (visa 3)	Directrice DJ Séverine CUNY (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Assistants Recouvrement Christine DEBOUVRIES - Sonia ZAKNOUNE	Se remplacent entre elles
	Commandes Exploitation DJ Recouvrement supérieures à 30 000€ HT	Directrice DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Pilotage et Analyse du Contentieux Christopher EVRARD (visa 2) + Directrice DJ (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice DJ Séverine CUNY (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Assistants Recouvrement Christine DEBOUVRIES - Sonia ZAKNOUNE	Se remplacent entre elles

Arrêté n° 24/0011

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction Juridique, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame France FOURMEAU, manager contentieux de la Direction Juridique.

Annule et remplace l'arrêté 23/0011

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame France FOURMEAU, manager contentieux de la Direction Juridique, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

- ⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre des procédures qui relèvent du service recouvrement de la Direction Juridique.
- ⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel du service recouvrement de la Direction Juridique dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation ou à la Direction Générale.
- ⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des tiers, des locataires, des partenaires et des prestataires qui relèvent du ressort du service recouvrement de la Direction Juridique, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés à d'autres Directions.
- ⇒ Signature des baux relevant du service recouvrement de la Direction Juridique.
- ⇒ Signature des mises en demeure
- ⇒ Signature des plans d'apurement
- ⇒ Signature des protocoles de cohésion sociale
- ⇒ Signature des déclarations de créances

Article 2 : Madame France FOURMEAU, manager contentieux de la Direction Juridique, est autorisée à subdéléguer la signature déléguée des documents ci-dessous :

- ⇒ Signature des mises en demeure
- ⇒ Signature des plans d'apurement
- ⇒ Signature des protocoles de cohésion sociale
- ⇒ Signature des déclarations de créances

Aux membres du personnel, chargés de contentieux, listés ci-dessous :

Madame Norma-Jane ALLIOT
Madame Catherine BRUNOT-MOÏTE
Madame Marie-Danielle DJOLANI
Madame Florence DUPONCHEL
Madame Camille GOULON
Monsieur Stéphane MANGIN
Madame Angélique MAQUERRE
Madame Dorothee MERLIER
Madame Mélanie MORVAN
Madame Nadia OTMANE
Monsieur Eric PANNEQUIN
Madame Anaïs RAOULT
Monsieur Bilel THABET
Monsieur Daniel VANDENHOVE

Article 3 : Cette délégation de signature et l'autorisation de subdélégation s'exercent sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame France FOURMEAU, manager contentieux de la Direction Juridique, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame Marion-Gaëlle BALOIS en sa qualité de manager contentieux de la Direction Juridique.

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Le manager contentieux de la Direction Juridique
France FOURMEAU



Le manager contentieux de la Direction Juridique
Marion-Gaëlle BALOIS



Tourcoing, le 12 février 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER



Arrêté n° 24/0012

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation :

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction Juridique, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Marion-Gaëlle BALOIS, manager contentieux de la Direction Juridique.

Annule et remplace l'arrêté 23/0012

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Marion-Gaëlle BALOIS, manager contentieux de la Direction Juridique, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

- ⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre des procédures qui relèvent du service recouvrement de la Direction Juridique.
- ⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel du service recouvrement de la Direction Juridique dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation ou à la Direction Générale.
- ⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des tiers, des locataires, des partenaires et des prestataires qui relèvent du ressort du service recouvrement de la Direction Juridique, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés à d'autres Directions.
- ⇒ Signature des baux relevant du service recouvrement de la Direction Juridique.
- ⇒ Signature des mises en demeure
- ⇒ Signature des plans d'apurement
- ⇒ Signature des protocoles de cohésion sociale
- ⇒ Signature des déclarations de créances

Article 2 : Madame Marion-Gaëlle BALOIS, manager contentieux de la Direction Juridique, est autorisée à subdéléguer la signature déléguée des documents ci-dessous :

- ⇒ Signature des mises en demeure
- ⇒ Signature des plans d'apurement
- ⇒ Signature des protocoles de cohésion sociale
- ⇒ Signature des déclarations de créances

Aux membres du personnel, chargés de contentieux, listés ci-dessous :

- Madame Norma-Jane ALLIOT
- Madame Catherine BRUNOT-MOTTE
- Madame Marie-Danielle DJOLANI
- Madame Florence DUPONCHEL
- Madame Camille GOULON
- Monsieur Stéphane MANGIN
- Madame Angélique MAQUERRE
- Madame Dorothee MERLIER
- Madame Mélanie MORVAN
- Madame Nadia OTMANE
- Monsieur Eric PANNEQUIN
- Madame Anaïs RAOULT
- Monsieur Bilel THABET
- Monsieur Daniel VANDENHOVE

Article 3 : Cette délégation de signature et l'autorisation de subdélégation s'exercent sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion-Gaëlle BALOIS, manager contentieux de la Direction Juridique, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame France FOURMEAU en sa qualité de manager contentieux de la Direction Juridique.

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourencoing, le 12 février 2014

Le Directeur Général
Maxime BITTER

Le manager contentieux de la Direction Juridique
Marion-Gaëlle BALOIS



Le manager contentieux de la Direction Juridique
France FOURMEAU



Arrêté n° 24/0017

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation :

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction métiers, compétences et moyens généraux de la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Catherine CUMPS Directrice métiers, compétences et moyens généraux.

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Catherine CUMPS Directrice métiers, compétences et moyens généraux, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour la Direction métiers, compétences et moyens généraux comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

Madame Catherine CUMPS, Directrice métiers, compétences et moyens généraux, est autorisée à subdéléguer la signature déléguée des actes détaillés dans les tableaux du process achats visés ci-dessus, aux collaborateurs nommément désignés.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de la Direction métiers, compétences et moyens généraux dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation ou à la Direction Générale.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des prestataires, partenaires et des tiers qui relèvent de la Direction métiers, compétences et moyens généraux.

Article 2 : La délégation de signature et l'autorisation de subdélégation de signature s'exercent sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 20 février 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER

La Directrice métiers, compétences et moyens généraux
Catherine CUMPS

Cette décision peut être l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux près le juge compétent en application des articles R. 421-1 et s. du Code de Justice administrative. Un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux sus énoncé qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la réponse qui lui a été réservée. Au terme d'un délai de deux mois, le silence de l'autorité signataire de la décision vaut rejet implicite du recours gracieux.

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DEVELOPPEMENT MOYENS GENERAUX ARCHIVES	Commandes Fonctionnement Projets Formations Recrutements inférieures à 300€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception)		Gestionnaire Projets RH Hélène WEYENBERG - Gestionnaire Recrutement et Formation Mélanie CHOTEAU - Assistante RH Sandrine BINAULD	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Projets Formations Recrutements entre 300€ et 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + (visa 2)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2)	Gestionnaire Projets RH Hélène WEYENBERG - Gestionnaire Recrutement et Formation Mélanie CHOTEAU - Assistante RH Sandrine BINAULD	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Projets Formations Recrutements supérieures à 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2) + Directeur général (visa 3)	Gestionnaire Projets RH Hélène WEYENBERG - Gestionnaire Recrutement et Formation Mélanie CHOTEAU - Assistante RH Sandrine BINAULD	Se remplacent entre elles

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DEVELOPPEMENT MOYENS GENERAUX ARCHIVES	Commandes Fonctionnement/Exploitation Moyens Généraux Logistique et Intendance inférieures à 300€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception)		Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/Exploitation Moyens Généraux Logistique et Intendance entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Logistique et Intendance Anne-Françoise ABRAHAM (visa 2)	Responsable des Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/Exploitation Moyens Généraux Logistique et Intendance entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Logistique et Intendance Anne-Françoise ABRAHAM (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)	Responsable des Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/Exploitation Moyens Généraux Logistique et Intendance supérieures à 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Logistique et Intendance Anne-Françoise ABRAHAM (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Responsable des Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur général (visa 4)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLI DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLI SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DEVELOPPEMENT MOYENS GENERAUX ARCHIVES	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Exploitation et Maintenance inférieures à 300€ HT	Responsable Exploitation Maintenance Mélodie PLAGLIAI (visa 1 et réception)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST (visa 1 et réception)		
	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Exploitation et Maintenance entre 300€ et 3 000€ HT	Responsable Exploitation Maintenance Mélodie PLAGLIAI (visa 1 et réception) + Responsable Réception Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST (visa 1 et réception) + Directrice DPMA Catherine CUMPS (visa 2)		
	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Exploitation et Maintenance entre 3 000€ et 30 000€ HT	Responsable Exploitation Maintenance Mélodie PLAGLIAI (visa 1 et réception) + Responsable Réception Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST (visa 1 et réception) + Directrice DPMA Catherine CUMPS (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)		
	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Exploitation et Maintenance supérieures à 30 000€ HT	Responsable Exploitation Maintenance Mélodie PLAGLIAI (visa 1 et réception) + Responsable Réception Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST (visa 1 et réception) + Directrice DPMA Catherine CUMPS (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur général (visa 4)		

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DEVELOPPEMENT MOYENS GENERAUX ARCHIVES	Commandes Fonctionnement Archives inférieures à 300€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception)		Gestionnaires Archives Charlotte LEJEUNE - Anne Charlotte LATETTE	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Archives entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Archives Stéphane LEMAGUER (visa 2)	Directrice Catherine CUMPS (visa 2)	Gestionnaires Archives Charlotte LEJEUNE - Anne Charlotte LATETTE	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Archives entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Archives Stéphane LEMAGUER (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)	Directrice Catherine CUMPS (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Gestionnaires Archives Charlotte LEJEUNE - Anne Charlotte LATETTE	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Archives supérieures à 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Archives Stéphane LEMAGUER (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)+ DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice Catherine CUMPS (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur général (visa 4)	Gestionnaires Archives Charlotte LEJEUNE - Anne Charlotte LATETTE	Se remplacent entre elles

Arrêté n° 24/0020

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément du service Archives de la Direction métiers, compétences et moyens généraux de la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation, il y a lieu de prévoir une délégation de signature pour les commandes de fonctionnement au profit de Monsieur Stéphane LEMAGUER, responsable Archives.

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane LEMAGUER, responsable Archives, à effet de signer les Commandes de fonctionnement du service Archives selon le process achats de LMH, et pour la Direction métiers, compétences et moyens généraux comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

Article 2 : La délégation de signature et l'autorisation de subdélégation de signature s'exercent sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.



Le Responsable Archives
Stéphane LEMAGUER

Tourcoing, le 20 février 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER

Cette décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux près le Juge administratif en application des articles R. 471-1 et s. du Code de Justice administrative. Les recours gracieux prolongent le délai de recours contentieux sus-évoqué qui doit alors être introduit dans un délai non inférieur à la notification de la réponse qui lui a été opposée. Au terme d'un délai de deux mois, le silence de l'intéressé équivaut à la décision sans objet des recours gracieux.

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DEVELOPPEMENT MOYENS GENERAUX ARCHIVES	Commandes Fonctionnement Projets Formations Recrutements inférieures à 300€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception)		Gestionnaire Projets RH Hélène WEYENBERG - Gestionnaire Recrutement et Formation Mélanie CHOTEAU - Assistante RH Sandrine BINAULD	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Projets Formations Recrutements entre 300€ et 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + (visa 2)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2)	Gestionnaire Projets RH Hélène WEYENBERG - Gestionnaire Recrutement et Formation Mélanie CHOTEAU - Assistante RH Sandrine BINAULD	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Projets Formations Recrutements supérieures à 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2) + Directeur général (visa 3)	Gestionnaire Projets RH Hélène WEYENBERG - Gestionnaire Recrutement et Formation Mélanie CHOTEAU - Assistante RH Sandrine BINAULD	Se remplacent entre elles

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DEVELOPPEMENT MOYENS GENERAUX ARCHIVES	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Logistique et Intendance Inférieures à 300€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception)	Responsable des Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Logistique et Intendance entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Logistique et Intendance Anne-Françoise ABRAHAM (visa 2)	Responsable des Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Logistique et Intendance entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Logistique et Intendance Anne-Françoise ABRAHAM (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)	Responsable des Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur général (visa 4)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Logistique et Intendance supérieures à 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Logistique et Intendance Anne-Françoise ABRAHAM (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)+ DGART Barthélémy PERIN (visa 4)		Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REMPLE DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REMPLE SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DEVELOPPEMENT MOYENS GENERAUX ARCHIVES	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Exploitation et Maintenance inférieures à 300€ HT	Responsable Exploitation Maintenance Mélodie PLAGLIAI (visa 1 et réception)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST (visa 1 et réception)		
	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Exploitation et Maintenance entre 300€ et 3 000€ HT	Responsable Exploitation Maintenance Mélodie PLAGLIAI (visa 1 et réception) + Responsable Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST (visa 1 et réception)+ Directrice DPMA Catherine CUMPS (visa 2)		
	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Exploitation et Maintenance entre 3 000€ et 30 000€ HT	Responsable Exploitation Maintenance Mélodie PLAGLIAI (visa 1 et réception) + Responsable Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST (visa 1 et réception) + Directrice DPMA Catherine CUMPS (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)		
	Commandes Fonctionnement/Exploitation on Moyens Généraux Exploitation et Maintenance supérieures à 30 000€ HT	Responsable Exploitation Maintenance Mélodie PLAGLIAI (visa 1 et réception) + Responsable Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)+ DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST (visa 1 et réception) + Directrice DPMA Catherine CUMPS (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur général (visa 4)		

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DEVELOPPEMENT MOYENS GENERAUX ARCHIVES	Commandes Fonctionnement Archives inférieures à 300€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception)		Gestionnaires Archives Charlotte LEJEUNE - Anne Charlotte LATETTE	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Archives entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Archives Stéphane LEMAGUER (visa 2)	Directrice Catherine CUMPS (visa 2)	Gestionnaires Archives Charlotte LEJEUNE - Anne Charlotte LATETTE	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Archives entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Archives Stéphane LEMAGUER (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)	Directrice Catherine CUMPS (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Gestionnaires Archives Charlotte LEJEUNE - Anne Charlotte LATETTE	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Archives supérieures à 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Archives Stéphane LEMAGUER (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)+ DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice Catherine CUMPS (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur général (visa 4)	Gestionnaires Archives Charlotte LEJEUNE - Anne Charlotte LATETTE	Se remplacent entre elles

Arrêté n° 24/0023

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Monsieur Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation.

Annule et Remplace l'arrêté 23/0047

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

Monsieur Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation, est autorisé à subdéléguer la signature déléguée des actes détaillés dans les tableaux du process achats visés ci-dessus, aux collaborateurs nommément désignés.

⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs de l'office.

⇒ Mises en paiement effectuées auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe par virement ou par chèque, validation des prélèvements pour les comptes loyers des locataires, co-signature pour les mises en paiement supérieures à 10 000 € avec un autre Directeur habilité et ce dans l'ordre des Directeurs présents visés par la délibération 23/A014 du 24 mars 2023 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, instituant l'organisation de la délégation des pouvoirs du Directeur Général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de l'office dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale.

- ⇒ Signature des conventions de réservation et d'occupation du patrimoine social telles que définies au 2^e alinéa de l'article L.441-1 et à l'article R.441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- ⇒ Signature de tout acte visant à l'acquisition ou à la cession de droits réels immobiliers, au démembrement et à l'acquisition ou à la cession définitive du droit de propriété (compromis sous condition suspensive et acte authentique), sous réserve des autorisations requises auprès des services de l'Etat et du Conseil d'Administration de l'Office.
- ⇒ Signature des contrats de réservation et acte de VEFA.
- ⇒ Signature des promesses de vente ou compromis de vente, des actes de vente, vente de logements anciens et de logements neufs.
- ⇒ Signature des actes d'acquisition et de cession d'éléments de patrimoine immobilier autre que les logements, actes d'échanges, compromis de ventes et promesses de ventes authentiques et sous seings privés.
- ⇒ Signature des actes de vente ou d'acquisition de bureaux, parkings, terrains.
- ⇒ Signature des contrats de location accession, baux réels solidaires.
- ⇒ Signature de bail emphytéotique, bail à construction, bail à réhabilitation, avenant au bail, modification de bail.
- ⇒ Signature d'acte de création de servitudes.
- ⇒ Signature de rétrocession et vente de voirie.
- ⇒ Signature de statuts constitutifs de sociétés, de GIE et leurs actes modificatifs.
- ⇒ Signature des protocoles d'accord.

- ⇒ Gestion de la paie et de leurs annexes, signature sans limitation de montant de tout document en la matière, la Direction de la Performance et de la Gestion Financière ayant la responsabilité de s'assurer de la bonne imputation des paiements et de leur conformité aux pièces justificatives s'y rapportant.
- ⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des agents et /ou les concernant, des tiers, et des prestataires qui relèvent du ressort de la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation.

- ⇒ Signature de tout courrier, document et acte relatif à la publication des marchés, signature des courriers de rejets et de notification des offres, des courriers de sous-traitance, signature de toute correspondance et document relevant des procédures de passation et d'exécution d'un contrat de droit public et de tout courrier juridique.
- ⇒ Signature des actes d'engagement, contrats, marchés, marchés de travaux et des avenants.
- ⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la souscription, règlement et traitement des polices d'assurances, à la gestion de sinistre (déclaration de sinistre, accord de prolongation de délai en dommage ouvrage, lettre d'acceptation des dommages, procès-verbal d'expertise, tous les actes nécessaires à l'engagement, la poursuite ou à l'abandon de recours, encaissement des indemnités, interruption de prescription), à la mise en œuvre ou à la gestion de procédures précontentieuses ou contentieuses ainsi qu'à leur bonne fin.
- ⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires, fournisseurs et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des opérateurs, et des prestataires, des tiers, des locataires qui relèvent de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.
- ⇒ Signature de tout courrier, document, acte et contrat afférant à la mise en place, la mise en œuvre des Services Achats et du Service Contrôle Qualité, de la Commande Publique, des Assurances et de la Maintenance.

⇒ Taxes et participation liées à l'application des règles d'urbanisme et intervention des services concessionnaires de services publics et autres fournisseurs de fluides en situation de monopole, qui relèvent de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.

⇒ Signature de tous les documents afférant à l'exécution, la réception ou la liquidation des contrats publics qui relèvent de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.

⇒ Signature de tous les documents afférant à la mise en œuvre des autorisations administratives de travaux qui relèvent de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.

⇒ Signature de toute autorisation d'urbanisme du ressort de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.

⇒ Signature de tout courrier, document et acte relatifs au fonctionnement de la Maintenance.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires, fournisseurs et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires qui relèvent de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.

⇒ Signature de tout acte ou document relatif à l'archivage et notamment la signature des bordereaux d'élimination des archives aux archives départementales.

⇒ Signature des courriers et actes de gestion de produits et d'équipements spécifiques (Foyers, Résidences sociales, Résidences universitaires etc...), panneaux publicitaires, antennes relais et de tout acte afférant à leur reconduction, gestion, modification, résiliation ou expiration.

⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre des procédures amiables et judiciaires de recouvrement des impayés des baux spécifiques, institutionnels et des redevances.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires ou demandeurs de logement, des prestataires qui relèvent du ressort de la Direction de l'agence des produits diversifiés.

⇒ Signature des baux commerciaux et professionnels, de leurs avenants, et de tout acte afférant à leur reconduction, gestion, modification, résiliation ou expiration.

⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre des procédures amiables et judiciaires de recouvrement des impayés des baux commerciaux et professionnels.

⇒ Signature des Attestations de Domiciliation d'Entreprise.

⇒ Signature de tout courrier et document relatifs à la commercialisation de parkings, des baux des parkings et de leurs avenants, et de tout acte afférant à leur reconduction, gestion, modification, résiliation ou expiration.

⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre des procédures amiables et judiciaires de recouvrement des impayés des baux des parkings.

⇒ Signature de tout courrier et document relatifs à la mise en vente de logements, cellules commerciales et professionnelles, parkings ou bâtiment propriété de LMH.

⇒ Signature de tout courrier, document, acte et contrat afférant à la mise en place, la mise en œuvre et la gestion des copropriétés ou associations syndicales libres en qualité de syndic, de syndicaire ou de copropriétaire.

⇒ Signature des règlements de copropriété, états descriptifs de division en volumes, statuts d'Associations Syndicales Libres (ASL) et cahier des charges, statuts d'Associations Foncières Urbaines Libres (AFUL).

Article 2 : Cette délégation de signature et l'autorisation de subdélégation s'exercent sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Barthélémy PERIN la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté, à l'exception des mises en paiement effectuées auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe, sera exercée par :

- Madame Catherine CUMPS en sa qualité de Directrice métiers, compétences et moyens généraux sur les seuls aspects relevant de sa Direction.
- Monsieur Jérôme HEQUETTE, en sa qualité de Directeur du dialogue social, de la gestion du personnel et du contrôle de gestion sociale, sur les seuls aspects relevant de sa Direction.
- Monsieur Stéphane BERRIOT, en sa qualité de Directeur des Usages Numériques sur les seuls aspects relevant de sa Direction.
- Madame Nassima IBAZ, en sa qualité de Directrice Achats publics, Maintenance et Assurances sur les seuls aspects relevant de sa Direction.

Article 4 : Délégation est donnée à Monsieur Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation à effet de représenter le Directeur Général en cas d'absence ou d'empêchement aux réunions du Comité Social et Economique (CSE) et d'en assurer le bon déroulement et le bon fonctionnement, par la fixation de l'ordre du jour avec le Secrétaire du CSE, la convocation des membres aux réunions, la transmission des informations nécessaires à la consultation, l'animation des réunions, la rédaction et la validation des procès-verbaux des réunions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation la délégation donnée pour le Comité Social et Economique (CSE) par le présent arrêté sera exercée par Madame Catherine CUMPS, en sa qualité de Directrice métiers, compétences et moyens généraux et par Monsieur Jérôme HEQUETTE, en sa qualité de Directeur du dialogue social, de la gestion du personnel et du contrôle de gestion sociale.

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 20 février 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER

Le Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation
Barthélémy PERIN


La Directrice métiers, compétences et moyens généraux
Catherine CUMPS

Le Directeur du dialogue social, de la gestion du personnel et du contrôle de gestion sociale
Jérôme HEQUETTE

Le Directeur des Usages Numériques
Stéphane BERRIOT



La Directrice Achats publics, Maintenance et Assurances
Nassima IBAZ



Cette décision peut faire l'objet dans un délai de deux ans à compter de sa notification d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux près le juge compétent en application des articles R. 421-1 et 4 du Code de Justice administrative. Un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux au moment où doit être introduit dans les deux ans suivant la notification de la réponse qui lui a été réservée. Au terme d'un délai de deux ans, le silence de l'autorité signataire de la décision vaut rejet implicite du recours gracieux.

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DGART DIRECTION	Commandes Fonctionnement inférieures à 300€ HT	DGART Barthélémy PERIN avec subdélégation (visa 1 et réception)		Assistants Fabienne GUILLUY - Frédéric MAUVILAIN Assistante DG Juliette BUSIGNIES	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement supérieures à 300€ HT	DGART Barthélémy PERIN avec subdélégation (visa 1 et réception) + visa 2	Directeur Général	Assistants Fabienne GUILLUY - Frédéric MAUVILAIN Assistante DG Juliette BUSIGNIES	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLI DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLI SUBDELEGATAIRE
LMH ACCESS	Commandes Fonctionnement/Exploitation/ Investissement Commerces et Stationnements - Produits Spécifiques inférieures - Associations à 300€ TTC	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Responsables Techniques Nora KHELIFI - Laid ALLAM + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Raphaël KINDT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/Exploitation/ Investissement Commerces et Stationnements - Produits Spécifiques - Associations entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Manager Commercial et Produits Spécifiques Nabila MEZZACHI (visa 2)	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2)	Responsables Techniques Nora KHELIFI - Laid ALLAM + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Raphaël KINDT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/Exploitation/ Investissement Commerces et Stationnements - Produits Spécifiques - Associations entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Manager Commercial et Produits Spécifiques Nabila MEZZACHI (visa 2) + Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 3)	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Responsables Techniques Nora KHELIFI - Laid ALLAM + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Raphaël KINDT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/Exploitation/ Investissement Commerces et Stationnements - Produits Spécifiques - Associations supérieures à 30 000€ HT	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Manager Commercial et Produits Spécifiques Nabila MEZZACHI (visa 2) + Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Responsables Techniques Nora KHELIFI - Laid ALLAM + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Raphaël KINDT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
LMH ACCESS	Commandes Fonctionnement/ Exploitation Ventes inférieures à 300€ TTC	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Responsables Techniques Nora KHELIFI - Laid ALLAM + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Raphaël KINDT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/ Exploitation Ventes entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Vente et accession Marion DUJALUT (visa 2)	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2)	Responsables Techniques Nora KHELIFI - Laid ALLAM + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Raphaël KINDT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/ Exploitation Ventes entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Vente et accession Marion DUJALUT (visa 2) + Directrice LMH ACCESS Claudine BAERT (visa 3)	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Responsables Techniques Nora KHELIFI - Laid ALLAM + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Raphaël KINDT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/ Exploitation Ventes supérieures à 30 000€ HT	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Vente et accession Marion DUJALUT (visa 2) + Directrice LMH ACCESS Claudine BAERT (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Responsables Techniques Nora KHELIFI - Laid ALLAM + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Raphaël KINDT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION ACHATS COMMANDE PUBLIQUE ASSURANCES ET MAINTENANCE	Commandes Exploitation Assurances inférieures à 300€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception)		Gestionnaire DO Jean-Louis LAMBIN	Gestionnaires sinistres multirisques et DO Elisa SAPIN - Nadia CARIO
	Commandes Exploitation Assurances entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception) Responsable Sinistres et Assurances Anne-Sophie CANU (visa 2)	Directrice Nassima IBAZ (visa 2)	Gestionnaire DO Jean-Louis LAMBIN	Gestionnaires sinistres multirisques et DO Elisa SAPIN - Nadia CARIO
	Commandes Exploitation Assurances entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception) Responsable Sinistres et Assurances Anne-Sophie CANU (visa 2) + Directrice Nassima IBAZ (visa 3)	Directrice Nassima IBAZ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Gestionnaire DO Jean-Louis LAMBIN	Gestionnaires sinistres multirisques et DO Elisa SAPIN - Nadia CARIO
	Commandes Exploitation Assurances supérieures à 30 000€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception) Responsable Sinistres et Assurances Anne-Sophie CANU (visa 2) + Directrice Nassima IBAZ (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice Nassima IBAZ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Gestionnaire DO Jean-Louis LAMBIN	Gestionnaires sinistres multirisques et DO Elisa SAPIN - Nadia CARIO

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION ACHATS COMMANDE PUBLIQUE ASSURANCES ET MAINTENANCE	Commandes Exploitation/Investissement t Maintenance inférieures à 300€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception)		Gestionnaires Techniques Badr BOUIDA - Cyril VERDONCKT - Matthieu DEJARDIN - Omar BOUCHENE	Se remplacent entre eux + Assistante contrats Samia ABOU
	Commandes Exploitation/Investissement t Maintenance entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Service Maintenance Nassima IBAZ (visa 2)	Directrice Nassima IBAZ (visa 2)	Gestionnaires Techniques Badr BOUIDA - Cyril VERDONCKT - Matthieu DEJARDIN - Omar BOUCHENE	Se remplacent entre eux + Assistante contrats Samia ABOU
	Commandes Exploitation/Investissement t Maintenance entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Service Maintenance Nassima IBAZ (visa 2) + Directrice Nassima IBAZ (visa 3)	Directrice Nassima IBAZ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Gestionnaires Techniques Badr BOUIDA - Cyril VERDONCKT - Matthieu DEJARDIN - Omar BOUCHENE	Se remplacent entre eux + Assistante contrats Samia ABOU
	Commandes Exploitation/Investissement t Maintenance supérieures à 30 000€ HT	Directrice Nassima IBAZ avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Service Maintenance Nassima IBAZ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice Nassima IBAZ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Gestionnaires Techniques Badr BOUIDA - Cyril VERDONCKT - Matthieu DEJARDIN - Omar BOUCHENE	Se remplacent entre eux + Assistante contra Samia ABOU

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement Direction inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 1 et réception) avec subdélégation		Assistante Pascale MICHEZ	
	Commandes Fonctionnement Direction entre 300€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 1 et réception) avec subdélégation + visa 2	Directeur Général Adjoint RT Barthélémy PERIN (visa 1 et 2)	Assistante Pascale MICHEZ	
	Commandes Fonctionnement Direction supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 1 et réception) avec subdélégation + visa 2 + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Directeur Général Adjoint RT Barthélémy PERIN (visa 1 et 2) + Directeur Général (visa 3)	Assistante Pascale MICHEZ	

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement Assistance Utilisateurs inférieures à 3 000€ HT	Responsable Assistance Utilisateurs Isabelle GOMMEZ (visa 1 et réception)			
	Commandes Fonctionnement Assistance Utilisateurs entre 3 000€ et 30.000€ HT	Responsable Assistance Utilisateurs Isabelle GOMMEZ (visa 1 et réception) + Directeur Usages Numériques Stéphane BERRIOT (visa 2)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2)		
	Commandes Fonctionnement Assistance Utilisateurs supérieures à 30 000€ HT	Responsable Assistance Utilisateurs Isabelle GOMMEZ (visa 1 et réception) + Directeur Usages Numériques Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2) Directeur Général (visa 3)		

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Système et Réseaux Vincent TRICOTEAUX (visa 2)	Directeur DUN (visa 2)	Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Système et Réseaux Vincent TRICOTEAUX (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Système et réseaux supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Système et Réseaux Vincent TRICOTEAUX (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Collaborateurs Systèmes et Réseaux Yoann BUSSON Christophe NICCO Sébastien GODEFROY	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2)	Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle DATA supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Collaborateur Pôle DATA Roland DEBAUMONT - Pierre MILLUY	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT en attente recrutement (visa 2)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2)	Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement DUN Pôle Exploitation supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Collaborateur Pôle Exploitation Elodie SOUALLE - Corinne VANKELST	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DES USAGES NUMERIQUES	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes inférieures à 300€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DUN avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Etudes Xavier FAUVERGUE (visa 2)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2)	Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Etudes Xavier FAUVERGUE (visa 2) + Directeur DUN (visa 3)	Directeur DUN Stéphane BERRIOT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement/Fonctionnement DUN Etudes supérieures à 30 000€ HT	Directeur DUN Stéphane BERRIOT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Etudes Xavier FAUVERGUE (visa 2) + Directeur DUN (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directeur DUN (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Chef de projet Jean-François LORRY - Pierre VERSCHAVE	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DEVELOPPEMENT MOYENS GENERAUX ARCHIVES	Commandes Fonctionnement Projets Formations Recrutements inférieures à 300€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception)		Gestionnaire Projets RH Hélène WEYENBERG - Gestionnaire Recrutement et Formation Mélanie CHOTEAU - Assistante RH Sandrine BINAULD	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Projets Formations Recrutements entre 300€ et 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + (visa 2)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2)	Gestionnaire Projets RH Hélène WEYENBERG - Gestionnaire Recrutement et Formation Mélanie CHOTEAU - Assistante RH Sandrine BINAULD	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Projets Formations Recrutements supérieures à 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	DGART Barthélémy PERIN (visa 2) + Directeur Général (visa 3)	Gestionnaire Projets RH Hélène WEYENBERG - Gestionnaire Recrutement et Formation Mélanie CHOTEAU - Assistante RH Sandrine BINAULD	Se remplacent entre elles

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLI DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLI SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DEVELOPPEMENT MOYENS GENERAUX ARCHIVES	Commandes Fonctionnement Moyens Généraux Logistique et Intendance inférieures à 300€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception)		Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Moyens Généraux Logistique et Intendance entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Logistique et Intendance Françoise ABRAHAM (visa 2)	Responsable des Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Moyens Généraux Logistique et Intendance entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Logistique et Intendance Françoise ABRAHAM (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)	Responsable des Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Moyens Généraux Logistique et Intendance supérieures à 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Logistique et Intendance Françoise ABRAHAM (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)+ DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Responsable des Moyens Généraux Franck JOMBART (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Assistants Logistique et Intendance Patricia DELMASURE - Séverine DUTHE - Jean-Pierre VERRIEST	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION DEVELOPPEMENT MOYENS GENERAUX ARCHIVES	Commandes Fonctionnement Archives inférieures à 300€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception)		Gestionnaires Archives Charlotte LEJEUNE - Anne Charlotte LATETTE	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Archives entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Archives Stéphane LEMAGUER (visa 2)	Directrice Catherine CUMPS (visa 2)	Gestionnaires Archives Charlotte LEJEUNE - Anne Charlotte LATETTE	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Archives entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Archives Stéphane LEMAGUER (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3)	Directrice Catherine CUMPS (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Gestionnaires Archives Charlotte LEJEUNE - Anne Charlotte LATETTE	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement Archives supérieures à 30 000€ HT	Directrice Catherine CUMPS avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Archives Stéphane LEMAGUER (visa 2) + Directrice Catherine CUMPS (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice Catherine CUMPS (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Gestionnaires Archives Charlotte LEJEUNE - Anne Charlotte LATETTE	Se remplacent entre elles

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION JURIDIQUE	Commandes Fonctionnement Contentieux Immobilier inférieures à 300€ HT	Directeur DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception)		Juristes immobilier Stéphanie HEQUET - Khalil LEVEQUE - Caroline WILMOT Juriste Contentieux Emmanuelle COQUEREL	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Contentieux Immobilier entre 300€ et 3 000€ HT	Directeur DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Contentieux Immobilier Claire TRICOT (visa 2)	Directrice DJ (visa 2)	Juristes immobilier Stéphanie HEQUET - Khalil LEVEQUE - Caroline WILMOT Juriste Contentieux Emmanuelle COQUEREL	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Contentieux Immobilier entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directeur DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Contentieux Immobilier Claire TRICOT (visa 2) + Directrice DJ (visa 3)	Directrice DJ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Juristes immobilier Stéphanie HEQUET - Khalil LEVEQUE - Caroline WILMOT Juriste Contentieux Emmanuelle COQUEREL	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Contentieux Immobilier supérieures à 30 000€ HT	Directeur DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Contentieux Immobilier Claire TRICOT (visa 2) + Directrice DJ (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice DJ (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Juristes immobilier Stéphanie HEQUET - Khalil LEVEQUE - Caroline WILMOT Juriste Contentieux Emmanuelle COQUEREL	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLI DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLI SUBDELEGATAIRE
DIRECTION JURIDIQUE	Commandes Exploitation DJ Recouvrement inférieures à 300€ HT	Directrice DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception)		Assistantes Recouvrement Christine DEBOUVRIES - Sonia ZAKNOUNE	Se remplacent entre elles
	Commandes Exploitation DJ Recouvrement entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Pilotage et Analyse du Contentieux Christopher EVRARD (visa 2)	Directrice Juridique Séverine CUNY (visa 2)	Assistantes Recouvrement Christine DEBOUVRIES - Sonia ZAKNOUNE	Se remplacent entre elles
	Commandes Exploitation DJ Recouvrement entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Pilotage et Analyse du Contentieux Christopher EVRARD (visa 2) + Directrice DJ (visa 3)	Directrice DJ Séverine CUNY (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Assistantes Recouvrement Christine DEBOUVRIES - Sonia ZAKNOUNE	Se remplacent entre elles
	Commandes Exploitation DJ Recouvrement supérieures à 30 000€ HT	Directrice DJ Séverine CUNY avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Pilotage et Analyse du Contentieux Christopher EVRARD (visa 2) + Directrice DJ (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice DJ Séverine CUNY (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Assistantes Recouvrement Christine DEBOUVRIES - Sonia ZAKNOUNE	Se remplacent entre elles

Arrêté n° 24/0024

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation :

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément du Centre de Relation Client (CRC) et de l'accueil, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Mania GHUKASYAN, Responsable du Centre de Relation Client (CRC) et de l'accueil.

ARRETE

Article 1 :- Délégation de signature est donnée à Madame Mania GHUKASYAN, Responsable du Centre de Relation Client (CRC) et de l'accueil, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel du Centre de Relation Client (CRC) et de l'accueil dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Proximité,

⇒ Signature de tout courrier, document et acte relatifs à la mise en place, la mise en œuvre et le suivi du Centre de Relation Client (CRC) et de l'accueil,

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires, fournisseurs et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires qui relèvent du ressort du Centre de Relation Client (CRC) et de l'accueil,

⇒ Dépôt de plainte au nom de LMH, avec constitution de partie civile le cas échéant, auprès des autorités compétentes pour les agressions réalisées sur le personnel pour lequel elle exerce une autorité hiérarchique.

Article 2: Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application,

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 12 mars 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER

Responsable du Centre de Relation Client et de l'accueil
Mania GHUKASYAN

